

DATE DE CONVOCATION : L'an deux mille vingt-quatre, le trente et un octobre à 19 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire,
25 octobre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS : ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs Sébastien BIZET– Sylvie DESCHAMPS – Eliane GEOFFROY– Corinne JOURDAN
EN EXERCICE :27 - Nathalie LACOSTE –Annie MONNERY – Yannick PAQUE – Jean-Pierre PODKOWA – Jessica ROSINET - Kenan SOLMAZ – Geneviève TABARET -Hélène TALARCZYK – Claude VARENNES - Jérémie VIAL

PRÉSENTS : 14 Avaient donné procuration : Mesdames et Messieurs Béatrice MOULIN
PROCURATIONS: 7 MARTIN (pouvoir à Eliane GEOFFROY) – Patrick RAMON (pouvoir à Yannick PAQUE) – Emilie RATTON (pouvoir à Corinne JOURDAN) – Maria-Dolorès THUDEROZ (pouvoir à Sylvie DESCHAMPS) – Fatima BENKHEIRA (pouvoir à Annie MONNERY) – Clémentine FIGUET (pourvoir à Jérémie VIAL) -Cyril BRUZZESE (pouvoir à Kenan SOLMAZ)

VOTANTS : 21
POUR : 21
ABSTENTION: 0

CONTRE : 0 Étaient absents excusés : Messieurs Serge BERNARD – Yann FLAMANT -Willy GABRIEL - Ilyes TELALI - Pascal ROUSSET – Jean-Luc PETIT

N° 2024-59
M Sébastien BIZET a été élu secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION : : Participation des familles au voyage à Paris

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant la demande des enseignants pour l'organisation de classes transplantées à Paris du 12 au 15 mai 2025 qui concernera 23 enfants de CM1,

Considérant que le coût total de ce voyage est estimé à 13841 € soit environ 602 € par enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Confirme une prise en charge communale à hauteur de 75%
- Fixe la part à la charge des familles à 151€ par enfant.
- Dit que le montant de 13 841 € sera inscrit article 65211 du BP 2025
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir toute formalité et signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire
Yannick PAQUE

